



Frère Thomas  
Prieur général

Rimont  
Le 20 février 2019

## LETTRE AUX FRERES

« La vérité vous rendra libres » (Jn 8,32)

Chers frères,

Je ne pensais pas m'adresser à vous avant notre prochain chapitre général, mais cela me semble nécessaire, compte tenu du contexte. Avec les prieures générales de nos sœurs, nous avons déjà été amenés à écrire un courrier public pour rétablir quelques vérités malmenées dans les articles parus sur nous<sup>1</sup>.

Avec vous, je voudrais aller plus loin et prendre le temps de reposer cette douloureuse question des abus dans notre communauté et la façon dont – avec le gouvernement – nous avons travaillé à tout cela durant mes deux mandats. Certains pourront trouver notre action insuffisante, d'autres excessive, mais je veux en profiter pour vous témoigner que j'ai toujours agi en conscience durant toutes ces années, prenant en compte les victimes et la justice qui leur est due, les frères qui m'étaient confiés, et l'avenir de la Communauté.

Dans cette lettre, j'aborderai essentiellement trois sujets : la communication sur le père Marie-Dominique Philippe ; le cas des abus commis par d'autres frères ; ce que nous avons mis en place pour lutter contre les abus et rectifier ce qui devait l'être dans notre culture interne.

### LE PERE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

En 2013, j'avais eu accès à un certain nombre de témoignages qui, sans être aussi explicites que ceux qui sont arrivés après ma prise de parole, m'ont conduit à en faire état au chapitre général, puis à l'ensemble de la Communauté<sup>2</sup>. J'ai expliqué plusieurs fois les raisons de ma prise de parole<sup>3</sup>. Essentiellement, il s'agissait d'abord de tenir compte de la souffrance indicible des victimes et de ne pas laisser un jeune frère entrer dans notre Communauté sans qu'il sache ce qu'il en est du fondateur de la Communauté dans laquelle il décide de vivre.

---

<sup>1</sup> Cf. *Lettre du 7 février*, disponible sur le site des frères : <https://freres-saint-jean.org/lettre-du-7-fevrier-2019/>

<sup>2</sup> Cf. *Lettre aux frères du 2 Mai 2013*.

<sup>3</sup> Cf. Par exemple : émission sur KTO, disponible sur le site des frères : <https://freres-saint-jean.org/qui-sommes-nous/notre-histoire/le-pere-marie-dominique-philippe/>

Aujourd'hui, on peut estimer que l'annonce n'a pas été assez explicite – et je me rends compte que pour les victimes une condamnation plus explicite des agissements du père Marie-Dominique Philippe aurait pu contribuer davantage à leur chemin de guérison. Mais c'est aussi sans se souvenir du contexte de l'époque. Aucune communauté n'avait ainsi de sa propre initiative, et sans pression externe, fait part des dérives de son fondateur. Notre Communauté était alors marquée par la crise grave des sœurs contemplatives et de leur éclatement. Des frères, en désaccord avec les décisions de Rome à l'égard des sœurs et avec le gouvernement de la Congrégation, venaient juste de fonder au Mexique la Communauté « San Juan el teologo » (aujourd'hui appelée *Verbum Spei*). Mes propos, qui peuvent être jugés aujourd'hui comme trop peu explicites, ont néanmoins provoqué un tsunami interne et externe ; ce qui m'a d'ailleurs valu plus d'une centaine de lettres d'insultes et deux procès en diffamation (l'un à Paris, l'autre à Rome) qui ont tous deux conclu que j'avais eu raison d'en parler : « *étant vérifiée la réalité du comportement immoral du père Marie-Dominique Philippe et la validité des motifs pour en donner une information véridique et publique afin d'éviter un dommage plus grand.* »<sup>4</sup>

Malgré son caractère minimaliste, le choix de la formulation « gestes contraires à la chasteté », validé en chapitre général, a permis d'enclencher un travail de vérité sur notre fondateur (qui pour beaucoup était voué à un procès en béatification) sans faire exploser la Communauté, et de permettre à d'autres victimes de se manifester, ainsi que de lancer le travail nécessaire de réajustement de notre relation à l'égard de notre fondateur.

À la suite de ces déclarations, j'ai reçu de nouveaux témoignages, dont certains beaucoup plus explicites, comme celui d'une des plaignantes qui l'a par la suite partagé publiquement. Outre ce témoignage, le dossier du père Philippe comporte une quinzaine de témoignages relatant des gestes de gravités diverses, principalement à l'égard de religieuses (essentiellement des sœurs contemplatives et apostoliques de Saint-Jean), dans le cadre de la direction spirituelle, de la confession, avec parfois justifications et intimation du secret, sur une période qui s'étend de 1974 à 1992. À ma connaissance, 5 cas font état d'actes qui peuvent être caractérisés comme sexuels (et non pas seulement comme fortement sensuels), dont trois, répétés sur une longue période.

La plupart de ces éléments ont été partagés lors de nos rencontres vicariales ces dernières années, et je dois souligner que j'ai apprécié la liberté de ton avec laquelle nous avons pu en parler entre nous. L'assimilation d'une telle histoire n'est pas l'affaire d'un jour, le rythme de chacun doit être respecté et d'ailleurs, tout le monde n'a pas l'obligation de penser la même chose. Je voudrais cependant souligner deux choses :

- 1) Je ne connais personne, ayant lu l'ensemble des témoignages, qui puisse douter de leur véracité. Rome l'a d'ailleurs confirmé plusieurs fois, notamment dans la lettre que nous avons reçue en 2016 et dans les huit pages de conclusion de mon procès pour diffamation.
- 2) La responsabilité des frères qui ont exprimé publiquement leur déni, notamment de ceux qui ont signé une pétition contre moi, est grande. Ce déni public a blessé les victimes, ajoutant de la souffrance à leur souffrance, et retardé le travail de prise de conscience que nous devons faire entre nous. Il faut comprendre que les victimes d'abus, en général, ont survécu, plutôt que vécu, luttant continuellement contre les angoisses et le désespoir. Elles ont vu leur vie largement gâchée par ce qui leur est arrivé. Quand on a la douloureuse expérience d'en rencontrer et de commencer à

---

<sup>4</sup> Décret du 20 décembre 2016.

comprendre (au moins un peu) ce qu'elles ont vécu, on aurait envie de se mettre à genoux devant elles et de leur dire notre honte ; leur demander mille fois pardon en tant que membre de l'Église, en tant que Communauté Saint-Jean, en tant que prêtre, frère, et même tout simplement en tant que baptisé. Les victimes d'abus dans l'Église ont besoin d'un vrai et profond *mea culpa* et surtout pas de paroles de déni, et encore moins d'être à nouveau humiliées.

Nous aurons à reprendre la question du rapport à notre fondateur lors du prochain Chapitre général. Pour ceux qui l'ont connu (70 % des frères), tout cela est particulièrement douloureux, voire inconcevable. Cela prend du temps. J'ai bien conscience que c'est une question pour laquelle chacun d'entre nous a un chemin personnel à faire. Pour certains, ce chemin est plus facile ou déjà achevé, pour d'autres cela demandera encore du temps et un accompagnement. Nous devons exercer et vivre la charité fraternelle entre nous, aussi dans ces écarts.

À propos du travail à faire lors du prochain chapitre général, j'ai reçu récemment une lettre de Mgr Carballo me disant ceci : « *On comprend bien les insatisfactions sur la ligne prise par le précédent chapitre général concernant le fondateur de l'Institut. En effet, immédiatement après ce Chapitre, il y eut des protestations de religieux qui estimaient fausses les accusations morales contre le Père Marie-Dominique Philippe et en réclamaient un démenti public. Devant la proximité du prochain Chapitre, d'autres religieux demandent en revanche que soient prises des mesures en sens contraire. En ce qui concerne le Dicastère, nous apprécions les décisions prises par le Chapitre précédent ainsi que la façon prudente et délicate avec laquelle vous avez voulu les exécuter. Cela n'empêche cependant pas le prochain chapitre général de reconsidérer les événements du passé récent. Il pourrait être très utile d'y traiter de (...) : la vie quotidienne à l'intérieur des communautés, dont [certains frères] estiment qu'elle est encore trop imprégnée de l'exemplarité du Père Philippe (prière, portraits, livres, etc.).* »<sup>5</sup>

## LES AUTRES FRERES

Vous le savez, des cas d'abus ont également concerné et concernent des frères. Je ne vais pas ici détailler chaque cas. Des dysfonctionnements dans le traitement de ces affaires ont pu avoir lieu par le passé, et nous en avons demandé pardon publiquement, notamment lors du procès de Jean-Dominique Marie-Thérèse pour des actes de pédophilie. De tels dysfonctionnements ne seraient plus possibles aujourd'hui et ce depuis plusieurs années. Tout cas signalé est traité conformément à la justice civile et ecclésiastique, et certains frères ont déjà été sanctionnés au terme des procédures.

La Commission SOS Abus traite actuellement des cas anciens et récents, de nature et de gravité différentes. La Commission fera le point de son travail lors du prochain chapitre général.

Les prises de conscience ont été trop lentes, mais je pense qu'à partir du chapitre général de 2013, les choses ont commencé à être claires. Il fallait encore le temps de mettre en œuvre des processus *ad hoc* pour les traiter. Le compte-rendu *Épreuves et espérance*, rédigé par les frères capitulants lors du Chapitre de 2013, est à ce titre significatif et révélateur de l'étape où nous nous trouvions alors (prise de conscience et déclarations sans équivoque sur le père Marie-Dominique Philippe et sur les frères) : « *des manquements à la chasteté avec des justifications doctrinales ont malheureusement concerné des frères.* »<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Lettre du 27 Novembre 2018.

<sup>6</sup> Cf. Document rédigé par les frères capitulants lors du chapitre général de 2013.

Je mentionne aussi qu'il m'est arrivé de prendre la défense de certains frères auprès de Rome, soit parce qu'il y avait des dysfonctionnements dans leur procès et que je tenais à le souligner ; soit parce qu'à l'époque je n'avais pas encore connaissance de l'étendue ou/et de la gravité de leurs méfaits.

## **CE QUE NOUS AVONS FAIT**

Je voudrais revenir maintenant plus en détail sur les actions que nous avons menées dans la lutte contre les abus, car si nous avons de quoi avoir honte des abus de notre fondateur et de certains de nos frères, nous n'avons pas à rougir de la façon dont notre Communauté s'est engagée pour les combattre, en communion avec l'Église et le Pape. C'est un combat qui est loin d'être achevé, mais nous l'avons entrepris avec courage et détermination depuis des années afin que les erreurs et les fautes du passé ne se reproduisent plus. Et c'est le cas.

Pour lutter contre les abus multiples et la culture interne qui les a rendus plus facilement possibles, il fallait au moins travailler sur quatre plans : 1) la formation des frères ; 2) la possibilité pour les victimes d'être tout de suite entendues ; 3) la possibilité de traiter sérieusement et rapidement les cas qui se présentent ; 4) la possibilité d'accompagner les victimes d'abus et de les aider vraiment. Voici à ce propos ce que nous avons fait depuis neuf ans. Si je vous recense quelques-unes de ces actions, c'est pour que vous ne soyez pas trop atteints par ce que vous pouvez et pourrez encore lire ici et là sur notre Communauté. Il me semble que nous devons garder en mémoire la Lettre de Rome de juin 2016 où l'autorité de l'Église, tout en soulignant sans concession les errements qui ont eu lieu dans notre Communauté, salue également le travail déjà accompli à cette date. Et nous n'avons rien lâché depuis, bien au contraire.

### **1. L'aide aux victimes**

Comme nous l'écrivait une victime d'un frère : *« Le plus grand problème auquel j'ai été confrontée au sein de la communauté en tant que victime, que ce soit chez les sœurs ou chez les frères, c'est de me retrouver devant des réactions complètement inappropriées de la part de ceux à qui j'avais essayé d'en parler : déni, atténuation du problème, défense ou excuse du coupable, voire culpabilisation... C'est ce qui m'a bloquée pendant des années sans aucune porte de sortie possible. En tant que victime, commencer à parler nous demande un effort immense qu'on ne prend pas si on n'a pas un minimum de raisons de penser que cela pourra porter des fruits. »*

J'ai reçu personnellement plusieurs victimes et la Commission pour les abus également. Mais c'est sans doute par rapport à elles que je garde aujourd'hui le plus de souci. Je ne crois pas avoir minimisé leur drame, mais elles ont pu en avoir l'impression. J'aurais dû faire mieux. J'aurais dû faire plus. Nous devons faire plus. Voici, cependant, ce que nous avons fait concernant la mise sur pied d'une Commission SOS Abus, la possibilité pour les victimes de contacter facilement cette Commission, et la formation des frères.

### **2. La Commission pour les abus**

Pour corriger les erreurs passées dans l'accueil et le traitement des plaintes, nous avons créé en 2015 une Commission, qui a déjà connu de profondes améliorations depuis sa création. En 2016, nous y avons intégré deux laïcs, une psychologue et un juriste.

Dans la perspective du chapitre général, nous avons demandé un diagnostic et une série de recommandations pour pouvoir identifier les points à améliorer dans le fonctionnement de la Commission.

Avant la mise sur pied de cette Commission, nous avons élaboré des procédures internes pour prévenir et gérer les abus. Ces procédures internes (qui ont été portées à la connaissance de tous les frères) ont été approuvées par Mgr Rivière et par nos autorités romaines.

### **3. SOS Abus**

Il était essentiel de faciliter l'accès à la Commission pour les abus (cf. point suivant). C'est pourquoi depuis octobre 2018, toute personne peut saisir directement cette Commission via une adresse email ([sos.abus@stjean.com](mailto:sos.abus@stjean.com)) que nous avons créée et que nous avons fait connaître sur nos sites internet et nos newsletters.

### **4. La formation**

Pour la prévention des abus, un accent est mis nettement dans la formation initiale sur la connaissance de soi, de l'affectivité et de la sexualité, et sur les règles d'une bonne pratique de l'accompagnement spirituel. Vous le savez, vous avez l'obligation depuis septembre 2016 d'avoir suivi une formation sur la pédophilie et les abus. Ces sessions font intervenir des experts externes de très grande qualité, notamment la déléguée de la Conférence des évêques de France, sur ces sujets. Les frères formateurs bénéficient aussi d'une formation spécifique sur ces sujets, ainsi que les jeunes prêtres durant leur parcours de formation.

Ces formations, si elles traitent spécifiquement de l'abus sexuel sont aussi des temps pour former sur le risque d'abus de pouvoir qui précède presque toujours l'abus sexuel. 80 % des cas que nous connaissons se situent dans le cadre de l'accompagnement spirituel. Nous devons poursuivre le travail sur cette question essentielle de l'accompagnement. Plusieurs frères suivent des formations plus approfondies, notamment dans le cadre de formations données par les jésuites. Je vous encourage à vous y investir. Cette question doit continuer à être régulièrement traitée en chapitre, comme elle l'a déjà été en 2017-2018 dans le cadre du travail communautaire engagé par le groupe de travail sur l'accompagnement. C'est une vigilance permanente à avoir, et l'usage de la correction fraternelle sur ces questions d'ajustement de la relation doit aussi se vivre.

Cette question doit particulièrement nous animer puisque nous savons que les abus commis par notre fondateur et certains des frères sont entourés de justifications spirituelles inadmissibles. Dans son enseignement de « l'amour d'amitié », le père Marie-Dominique a insisté d'une façon telle sur ce point qu'il y a eu un déséquilibre par rapport à d'autres éléments importants de l'éthique (par exemple, la place de la loi ou la notion de faute morale) et ses propos ont pu donner lieu à de graves confusions ; confusions renforcées par le fait que le père Marie-Dominique ne traitait pas clairement des limites et de la façon dont elles s'imposent dans la vie religieuse et particulièrement dans l'accompagnement spirituel. Cela n'a pas aidé certains frères à bien situer la place de l'amitié et les limites de son exercice dans le cadre de la vie religieuse.

Frère Martin, en tant que Maître des Études, a mené un gros travail de discernement dans la formation reçue par le père Marie-Dominique Philippe sur l'éthique, notamment lors des chapitres vicariaux de 2015-2016, et lors du dernier chapitre général de 2016. Frère François-Frédéric a repris ce travail qui a abouti à une lettre cosignée par les Maîtresses des Études des sœurs. Ce travail demande à être davantage connu, débattu et poursuivi.

Pour compléter ce travail de formation et de prise de conscience sur les problèmes de notre culture interne, nous avons également fait intervenir au Conseil du Prieur Général une psychologue systémicienne

(qui est intervenue aussi chez nos sœurs) afin de mieux comprendre notre histoire et contribuer à une culture du respect de l'autonomie personnelle. Je pense qu'il faut continuer dans ce sens en n'hésitant pas à nous faire aider par des personnes « de l'extérieur ».

## CONCLUSION

Je veux profiter de ce courrier pour demander pardon aux victimes qui ne se sont pas senties assez écoutées et/ou accompagnées, ainsi qu'aux frères que j'aurais pu blesser et qui ont pu à un moment ou un autre perdre confiance dans la Communauté. Je veux demander pardon spécialement aux frères qui, par le passé, ont été blessés dans leur intimité par des frères de notre Communauté. Je veux demander pardon aux victimes de notre fondateur ou à celles d'un de nos frères.

Vous devinez probablement que je sors fatigué de ces neuf années de charge en tant que Prieur général. Mais j'ose penser que notre Communauté n'a jamais été plus saine qu'aujourd'hui. Étant donné la force du charisme johannique que nous avons reçu, notre fraternité qui m'a encore étonné lors de nos récents chapitres vicariaux, toutes les épreuves que nous avons traversées ensemble, tout le travail accompli, je suis convaincu, que le Cardinal Braz de Aviz, dans sa lettre de juin 2016, avait raison de nous dire : « *Que des jeunes puissent être appelés à la vie religieuse dans votre Famille Saint-Jean est un bien pour eux et pour l'Église* »<sup>7</sup>. Le travail entamé ensemble portera certainement du fruit pour notre Communauté à moyen terme, même si c'est dans les larmes qu'il faut semer.

+ Thomas

—

---

<sup>7</sup> Lettre du 22 Juin 2016, disponible sur le site des frères de Saint-Jean : <https://freres-saint-jean.org/wp-content/uploads/sites/2/2017/12/lettre-de-rome.pdf>